

Communiqué de presse de l'AFH (Association Française d'Halieumétrie)

Le thon rouge reste surexploité !

La conférence de Doha vient d'écrire une nouvelle page, dans la déjà longue et souvent triste histoire du thon rouge de l'Atlantique. En cette occasion, l'Association Française des chercheurs en Halieutique souhaite rappeler plusieurs éléments.

La demande d'inscription du thon rouge sur l'annexe 1 de la Cites ne résultait pas de l'expertise scientifique. D'une manière constante depuis plusieurs années, les chercheurs impliqués dans l'évaluation du stock répètent que ce stock se porte mal, que des mesures très sérieuses de régulation de la pêche doivent être prises, mais que l'espèce en tant que telle n'est pas aujourd'hui menacée d'extinction. Ce point de vue a par exemple été rappelé par la dernière réunion plénière du Conseil Scientifique Technique et Economique des Pêches de l'Union Européenne.

Face à l'inertie des décideurs politiques, on peut comprendre que des ONGs aient tenté de recourir à l'arme absolue de l'interdiction du commerce international et donc de la pêche elle-même. Dans le même temps, cette demande comportait un risque réel de décrédibilisation des outils mis en place par la communauté internationale pour préserver les espèces en danger réel de disparition. Le thon rouge de l'Atlantique n'est pas le tigre du Bengale et nos travaux montrent qu'il est possible à moyen terme de concilier des objectifs de durabilité écologique et d'exploitation économiquement viable de cette ressource. Comme pour de nombreuses autres espèces, cela passe par une véritable reconstruction d'une ressource biologique gravement surexploitée.

Si Doha marquait une avancée dans la prise en compte de l'expertise scientifique on pourrait donc s'en réjouir. Nous ne sommes cependant pas naïfs et nous savons que la décision prise résulte d'abord et avant tout des rapports de force entre Etats, de la force des lobbies et de la défense d'intérêts économiques de court terme.

D'autres pages restent à écrire. Elles impliquent notamment que les moyens d'observation scientifique et que la recherche soient renforcés, que des mesures très strictes de limitation et de contrôle de l'effort de pêche soient prises pour permettre au stock de se reconstituer, et que le dialogue se noue entre acteurs pour définir enfin des perspectives d'exploitation durable de cette ressource naturelle.